

Remise à niveau SSIAP 1

Mission : Assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens

Formation : 21 - 12 stagiaires maximum

Assistance technique gratuite tout au long de l'année. Notre Formateur ou Ingénieur formation reste à votre écoute et vous conseille via assistance@formafrance.fr

OBJECTIF

Permettre au stagiaire de maintenir à jour ses compétences concernant sa mission d'agent de service de sécurité incendie

PROGRAMME

Fondamentaux de sécurité incendie

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard au regard du règlement de sécurité incendie

Prévention

Évolution de la réglementation en matière de prévention et de réglementation.
Cette séquence sera clôturée par un examen blanc type QCM

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- SSI
- Moyens d'extinction
- Agents extincteurs

Mise en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Exercice d'extinction sur feux réels au moyen d'extincteurs adaptés au risque
- Évacuation d'une victime d'un local enfumé.
- Exploitation du PC Sécurité
- Fonctionnement d'un poste de sécurité. Appel, accueil et guidage des secours publics
- Ronde de sécurité et surveillance des travaux
- Conduite d'une ronde de sécurité avec résolution d'anomalies diverses

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un logiciel SSI
- Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie
- Une aire de feu

- Local enfumé par des fumées froides et non toxiques
- Livret de cours
- Vidéos.

INFORMATIONS PRATIQUES

Validation : Une attestation de recyclage sera délivrée par le centre de formation. Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire, le centre pourra proposer une remise à niveau.

Prérequis : Être titulaire du SSIAP 1 ou ERP IGH 1. SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans. Certificat médical datant de moins de 3 mois pour les personnes n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.